



## MODE D'UTILISATION DES OUTILS ET INSTALLATIONS DU TERRAIN D'AVEVENTURE

L'utilisation correcte des outils et des installations permet d'assurer la sécurité de celui qui l'utilise et des personnes se trouvant à proximité.

Nous te demandons de :

- Échanger ma carte du Terrain contre **UN** outil. Pour changer d'outil, ramener le premier avant d'en prendre un deuxième.  
*Cela permet d'éviter d'avoir des outils qui restent sur le Terrain.*
- Marcher lorsque j'ai un outil à la main.  
*Cela permet de limiter le risque de tomber sur mon outil qui pourrait me faire mal.*
- Vérifier que personne n'est devant, **ni derrière** lors de l'utilisation d'une pioche.  
*Cela permet d'éviter de donner un mauvais coup à quelqu'un.*
- Mettre des gants lors de l'utilisation d'une scie ou lorsque j'aide en tenant une planche.  
*Cela permet de ne pas me couper en cas de dérapage de la scie.*
- Trouver un vieux clou pour obtenir un nouveau clou.  
*Cela permet d'éviter d'avoir plein de vieux clous sur le Terrain et m'oblige à réfléchir à l'utilisation de mes clous.*
- Boire l'eau qui sort du robinet et pas celle qui sort des pompes.  
*Cela permet d'éviter de tomber malade, car l'eau des pompes est récupérée du toit lorsqu'il pleut et elle n'est pas contrôlée.*
- Demander l'autorisation à l'adulte qui est responsable du feu avant de mettre quelque chose dedans.  
*Cela permet d'éviter de brûler quelque chose d'inapproprié ou de relancer le feu à un mauvais moment et cela évite de se brûler.*
- Ne transporter que du matériel dans les brouettes et non des personnes.  
*Cela permet d'éviter des accidents de brouette qui peuvent faire très mal.*
- Rester au premier étage des cabanes, le toit n'est pas fait pour monter dessus.  
*Cela permet d'éviter que le toit s'effondre sous mon poids.*
- Aller dans les cages des animaux avec l'autorisation d'un adulte.  
*Cela permet de respecter le repos des animaux et de ne pas se faire blesser par l'un d'eux « qui en a marre d'être dérangé ».*

Cette liste de règles ne veut pas dire que tout ce qui n'est pas noté est possible.

Lausanne, le 8 mai 2008  
révisée le 17 mai 2010